

pour objet d'aider à la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, personne ici ne s'étonnera de constater que, malgré la coutume, je vais prendre la parole une fois de plus à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi.

**M. Ellis:** Vos tribunes sont pleines aujourd'hui.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je puis dire que c'est précisément là le genre d'observation qui, venant d'où elle vient, ne m'étonne pas le moins du monde.

Si je prends la parole, c'est que je crois qu'il est encore temps d'exhorter le gouvernement à changer d'avis, et à ne plus se refuser à faire de ce bill une mesure véritablement applicable à l'une des quatre provinces atlantiques. Comme j'étais absent hier, je n'ai pu assister à la discussion de la Chambre formée en comité, le gouvernement n'ayant pas été assez courtois pour réserver cette mesure législative malgré les assurances qu'avait données le premier ministre lundi, lors de l'adoption de la motion.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** L'honorable député peut parler de manque de courtoisie aussi bien que n'importe qui à la Chambre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Eh bien, je ne m'aventurerai pas à faire concurrence à l'honorable député de Saint-Jean-Albert qui est passé maître dans le domaine de la discourtiosie.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Vous faites concurrence à vos amis au Colisée maintenant même!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je demanderai aux honorables députés de permettre à celui qui a la parole de continuer et j'espère qu'il ne poursuivra pas dans la même veine.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, il est évident qu'un grand nombre de députés de l'arrière-plan siégeant du côté opposé ne faisaient pas partie de la législature précédente, c'est pourquoi ils ne peuvent savoir que les remarques très modérées et très courtoises prononcées de ce côté-ci de la Chambre ne représentent pas un manque de courtoisie.

**Des voix:** Oh! oh!

**L'hon. M. Pickersgill:** Ils auraient dû entendre le ministre des Finances lorsqu'il siégeait de ce côté-ci. Ils auraient dû entendre les insistances du ministre des Travaux publics lorsqu'il se trouvait de ce côté-ci.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pense que l'honorable député a oublié le titre du bill.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

**L'hon. M. Pickerskill:** Il me semble plutôt que c'est le gouvernement qui a oublié le titre du bill. Je remercie Votre Honneur d'avoir attiré mon attention sur ce sujet, ce qui me permet de le porter une fois de plus à l'attention du gouvernement. L'objet de ce projet de loi est censément, et j'emprunte les paroles de l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest, le ministre sans portefeuille, d'aider les provinces de l'Atlantique, mais le gouvernement a pris bien soin de ne pas se trouver obligé d'aider efficacement l'une de ces quatre provinces.

C'est pourquoi je prends la parole à la présente étape pour protester contre la conduite du gouvernement, pour protester contre le fait qu'il n'ait pas accédé à la requête du premier ministre de Terre-Neuve qui demandait d'apporter un très léger amendement au bill afin que le gouvernement soit en mesure d'aider la province de Terre-Neuve; je veux également lui demander s'il n'envisagerait pas de retarder la troisième lecture et de renvoyer le bill au comité afin de faire cet amendement, si tard soit-il.

Un amendement en ce sens serait peut-être recevable mais il me semble inutile d'en présenter un. J'aurai probablement plus de chance de succès dans mon appel si je m'efforce de démontrer que cette mesure ne saurait être d'aucune utilité réelle pour Terre-Neuve et si je demande au gouvernement d'apporter cette unique modification qui ne l'obligerait pas à accepter une entreprise en particulier mais lui permettrait d'étudier les plans spécifiques sans avoir à s'adresser de nouveau au Parlement pour demander l'autorisation de les exécuter.

C'est la très modeste demande qu'a soumise le premier ministre de Terre-Neuve au premier ministre du Canada qui, semble-t-il, n'a pas jugé à propos d'en informer son collègue, le ministre sans portefeuille ni,—c'est ce qu'on nous a dit l'autre jour,—de faire débattre cette question par le cabinet.

**L'hon. M. Browne:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas où l'honorable député a pris ses renseignements. Il a répété plusieurs fois la même affirmation. Je n'ai pas dit que la question n'avait pas été débattue par le cabinet car je ne puis rien dire de ce qui se passe aux séances du cabinet. L'honorable député, qui a fait partie de l'ancien gouvernement, sait que je ne puis rien dévoiler à ce sujet; je l'engage donc à ne pas tenir de propos de cette nature.

**M. l'Orateur:** L'honorable député s'est bien expliqué, mais il ne s'agit pas en fait d'une question de privilège. Il s'agit d'une rectification d'une déclaration. Me sera-t-il d'ailleurs permis de rappeler à la Chambre que notre